3. Conditions pour la délivrance de certificats :

L'équipement installé remplace une transmission par poulie courroie. Une attestation de l'installateur mentionne le type de l'ancienne transmission et l'indication de sa dépose.

La puissance nominale du moteur ou du motoréducteur est supérieure ou égale à 0,25 kW.

4. Durée de vie conventionnelle : 15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT EN KWH CUMAC PAR kW DE PUISSANCE	
Pompes, ventilateurs, compresseurs	3 400
Autres applications	3 200

x

PUISSANCE NOMINALE DU MOTEUR ou du motoréducteur en kW
P_n

La puissance nominale du moteur ou du motoréducteur est indiquée surla plaque signalétique du moteur.

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **IND-UT-28**

Transformateur d'isolement BT/BT à haut rendement

1. Secteur d'application :

Industrie.

2. Dénomination :

Mise en place d'un transformateur BT/BT à haut rendement (hors transformateurs à huile), d'une puissance comprise entre 10 et 630 KVA et de tension primaire inférieure à 1000 V, pour l'alimentation ou l'isolement basse tension de machines ou appareils sur un site industriel.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

La fiche technique du transformateur indique les niveaux de pertes àvide et de pertes dues à la charge. Le niveau des pertes doit être inférieur ou égal aux valeurs ci-dessous :

PUISSANCE (KVA)	PERTES À VIDE (W)	PERTES EN CHARGE (W)
10	82	330
12,5	95	365
16	110	400
20	125	470
25	145	530
31,5	165	600
40	185	660
50	200	730
63	220	800
80	285	1 025

PUISSANCE (KVA)	PERTES À VIDE (W)	PERTES EN CHARGE (W)
100	345	1 245
125	670	1 270
160	770	1 510
200	920	1 850
250	1 120	2 090
315	1 410	2 520
400	1 630	3 220
500	1 960	3 680
630	2 430	4 560

4. Durée de vie conventionnelle : 15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

Montant en kWh cumac
=
gain en kWh cumac des pertes à vide
+
(gain en kWh cumac des pertes dues à la charge x coefficient de pertes dues à la charge)

PUISSANCE (KVA)	GAIN EN KWH cumac des pertes à vide		GAIN EN KWH cumac des pertes dues à la charge		MODE DE fonctionnement du site	COEFFICIENT de pertes dues à la charge
10	3 850		6 080		1 x 8	0,2
12,5	2 530		12 150			
16	7 090		18 250			
20	3 580		17 250			
25	8 600		22 300		2 x 8	0,4
31,5	9 600		47 600			
40	12 700	x	67 900	x		
50	19 750		84 100			
63	23 300		94 200			
80	29 400		109 000		3 x 8 avec arrêt le week-end	0,5
100	25 850		115 000			
125	3 550		155 000			
160	1 010		180 000			
200	6 080		200 000			
250	– 1 010		236 000		3 x 8 sans arrêt le week-end	0,6
315	– 17 200		262 500			
400	– 15 200		308 000			
500	– 16 200		468 000			
630	-38 500		488 000			

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **IND-UT-29**

Presse à injecter électrique ou hybride

1. Secteur d'application :
Industrie.

2. Dénomination :

Mise en place d'une presse à injecter électrique ou presse à injecter hybride (électrique et hydraulique) ou transformation d'une presse à injecter hydraulique en presse hybride.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Fourniture de la preuve d'achat indiquant :

– le type de matériel (presse à injecter électrique ou hybride), la référence de la presse et le nom du fabricant ;
– la puissance électrique de la presse indiquée sur sa plaque signalétique.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 15 ans.